

**COMITE CONTRE LA TORTURE****DÉCLARATION LIMINAIRE DE MONSIEUR AHMAD MAKAILA****AMBASSADEUR REPRESENTANT****PERMANENT DU TCHAD A GENÈVE**

**Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs  
Distingués membres du Comité**

Le Gouvernement de la République du Tchad par ma voix souhaite vous saluer, saluer l'ensemble de l'immense travail que vous accomplissez dans le sens du monitoring des Etats en application des engagements des Etats partie notamment la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Nous nous réjouissons de la tenue de cette soixante quinzième session du Comité contre la torture et réaffirmons l'entière disponibilité du Tchad à coopérer avec l'ensemble des mécanismes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Avant d'aller plus loin, ma délégation voudrait remercier le Comité et le secrétariat pour la flexibilité qui a permis que l'examen de notre rapport soit reporté à la date du 03 novembre.2022

La délégation que j'ai l'honneur et le privilège de conduire est composée des experts en charge des questions de droits de l'homme, de la coopération multilatérale de la Mission permanente du Tchad à Genève, se joindront à nous demain des hauts responsables en charge des questions de droits humains et du régime carcéral qui voyagent depuis la capitale.

**Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs**

**Distingués membres du Comité**

En 1995, Le Tchad a rejoint la Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En 2009, Le 1<sup>er</sup> rapport a été

rédigé, soumis et examiné. La présentation du 2<sup>ème</sup> rapport périodique du Tchad devrait en principe intervenir au plus tard le 15 mai 2013. Cette soumission n'a pas pu se faire, en raison de contraintes diverses et nous nous en excusons.

A l'examen du rapport initial, le Comité contre la Torture a formulé au Gouvernement la liste des questions dont les réponses constituent le 2<sup>ème</sup> Rapport périodique du Tchad. que nous soumettons à votre examen

Le processus de l'élaboration de ce rapport a été participatif et inclusif, notamment avec l'implication de l'ensemble des départements ministériels sectoriels à savoir la Santé, l'Enseignement Supérieur, mais aussi le Parquet Général, le juge pour enfants etc. Le Comité a bénéficié de l'appui technique et financier du Bureau Pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Avant sa soumission, le Ministère de la Justice a estimé pertinent de réactualiser le deuxième rapport, c'est ainsi qu'un Comité composé d'expert du

département appuyé par le Bureau pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, a été mis en place

Je dois préciser que le présent rapport couvre la période de 2009-2019.

**Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs**

**Distingués membres du Comité**

Le rapport que nous soumettons aujourd'hui sans être exhaustif restitue toutes les actions législatifs et réglementaires qui ont été prises pour nous conformer aux pertinentes dispositions de la convention contre la torture. Je vais citer entre autres l'adoption d'un nouveau code pénal en 2017, pour rendre justement la définition de la torture conforme aux normes internationales : en réajustant également les peines liées à ces infractions. Ces dispositions sont en vigueur et le rapport cite des cas concrets à titre illustratif.

En plus de ces textes, le Gouvernement de la République du Tchad s'est engagé en partenariat avec l'Union Européenne et le Système des Nations Unies, de concrétiser la modernisation de son appareil judiciaire à travers : le Protocole d'accord avec la Commission de l'Union Européenne sur le Programme d'Appui et à la Réforme de la Justice au Tchad (PRAJUST 1 et 2). Le Programme de Renforcement des capacités Judiciaires, des Droits Humains et du Genre avec le PNUD.

Des mesures courageuses visant à assurer une formation adéquate des magistrats et à accroître les ressources tant humaines que matérielles de l'administration de la justice ont été prises permettant ainsi la création d'une Ecole de formation de magistrats et autre corps rattachés

Par ailleurs des réformes systémiques ont été entreprises à la fois sur le plan institutionnel à l'image de l'harmonisation des textes créant la Commission nationale des droits de l'homme pour la rendre aux principes de Paris mais

aussi sur le plan organisationnel comme la transposition des normes internationales dans la législation interne

**Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs**

**Distingués membres du Comité**

Le Tchad fait partie des pays de la ligne de front dans la lutte contre le terrorisme, un certain nombre de groupes armée terroriste opèrent dans la région du Lac-Tchad : Conscient du risque permanent inhérent aux conflits armés, le Gouvernement de la République du Tchad, a adhéré aux principes du Protocole facultatif à la Convention relative aux Droits de l'Enfant ainsi qu'aux principes et engagements de Paris.

Le Chef de l'Etat a pris une Directive Présidentielle N°08/PR/EMP/2013 portant respect des conditions de l'âge au recrutement au sein de l'Armée Nationale

Tchadienne le 10 octobre 2013. Cette Directive prévoit des mesures allant de l'avertissement à la radiation.

Le projet de code de protection de l'enfant fixe également l'âge minimum de recrutement des enfants dans les forces armées à 18 ans et les peines pour condamner les auteurs du recrutement et d'utilisation des enfants.

Ces efforts ont permis de sortir le Tchad de la liste du Secrétaire Général des Nations unies sur les enfants affectés par les conflits armés en juillet 2014.

De même des actions concrètes ont été mise en œuvre tendant à la protection de toutes les couches vulnérables de la société et l'accès aux soins notamment des maladies comme le VIH, la tuberculose et le paludisme sont effectives

**Monsieur le Président, Messieurs les rapporteurs**

**Distingués membres du Comité**

Avant de clore cette présentation, je voudrais réitérer la pleine coopération du Tchad avec l'ensemble des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des organes subséquents, j'en appelle à l'accompagnement utile et nécessaire en termes de renforcement des capacités humaines et institutionnelle.

Je vais m'arrêter ici, tous les détails sont contenus dans le rapport, toujours est-il, toute la délégation et moi-même, nous sommes impatients d'écouter vos commentaires, observations et éventuelles questions :

Je vous remercie !